

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 décembre 2025

Convocation du 09/12/2025

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 19

L'An deux mille vingt-cinq, le seize du mois de décembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de décembre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille et DUDÉ Maïté.

Secrétaire de séance : M. GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas

DCM2025-12-136 **Cimes de Courcy – location des équipements et entretien du site dans l'attente d'un nouveau délégataire :**

Acte 3.6 : Domaine et patrimoine – autres actes de gestion du domaine privé

Considérant les délais administratifs incompressibles de la procédure de consultation pour la mise en œuvre de la concession de service public pour l'exploitation de la base forestière de loisirs les Cimes de Courcy,
Considérant que la réouverture est envisageable à l'été prochain,
Considérant qu'il est nécessaire, dans l'attente de l'attribution de la concession à un nouveau délégataire, d'entretenir et de gérer les équipements de manière raisonnable,

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de la commission loisirs tourisme,
Après en avoir délibéré :

- 1) Décide de mettre en location la salle événementielle avec office et vaisselle (capacité 60 personnes), selon les tarifs suivants :
→ Tarif week-end (du vendredi soir au lundi matin) : 300€ pour les brainois / 400€ hors Brain.
- 2) Valide l'accueil de groupes (scolaires, centres de loisirs) au parcabout, selon les tarifs suivants :
→ 5 €/ enfant, accompagnateurs gratuits.
- 3) Valide la création d'un poste, à temps complet, de chargé d'accueil et d'entretien de la base forestière de loisirs des Cimes de Courcy en contrat saisonnier de 5 mois soit dès que la liquidation sera finalisée (janvier supposé) jusqu'à mai 2026.

Envoyé en préfecture le 13/01/2026

Reçu en préfecture le 13/01/2026

Publié le

ID : 049-214900417-20251216-DCM2025_12_136-DE



Donne tous pouvoirs au Maire pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Nicolas GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Yves BOUCHER

A handwritten signature in black ink, appearing as a stylized 'B' or 'Y', followed by a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BRAY-SUR-LOGNON' and 'Maine-et-Lore'.